

# Caf du Sud-Finistère Activité 2010







Françoise Fromageau  
Présidente du conseil d'administration

## Les Caf sont des révélateurs de la précarité

Les Caisses d'allocations familiales sont des révélateurs de la précarité, 5 359 nouveaux allocataires pour la Caf du Sud-Finistère en 2010 et ces derniers bénéficient à 75 % d'aides au logement et du Rsa. D'autres chiffres confortent la montée de la pauvreté sur notre territoire : le nombre d'allocataires vivant sous le seuil de pauvreté, qui représentent un tiers de notre population couverte et 20 % des 59 047 allocataires, ont des revenus qui dépendent à plus de 75 % des prestations versées par notre organisme.

La Caf, dont le cœur de métier est le versement juste des prestations dans un délai rapide, doit s'adapter à ces situations parfois complexes et répondre au mieux aux allocataires en difficulté.

Elle se doit de proposer une offre de services visible et lisible pour l'allocataire, mais aussi pour les partenaires. La Caf du Sud-Finistère a répondu en 2010 par la qualité de ses engagements de service, en particulier sur la gestion des flux, en s'inscrivant parmi les organismes les plus performants du réseau.

La diffusion du journal Dialogues en direction des familles est fondamentale pour que chacun soit informé de ses droits et soit ainsi un allocataire citoyen et respon-

sable. La complexité de notre réglementation et la difficulté pour certains publics vulnérables de se déplacer à l'accueil nous obligent "à aller vers eux" et c'est l'objet des campagnes d'accès aux droits initiées depuis des années et qui contribuent à rétablir ou ouvrir des droits aux plus précaires.

La montée en charge du revenu de solidarité active s'est concrétisée en 2010 et le partenariat constructif avec le Conseil général et les collectivités locales a permis une prise en charge efficace de ce public vers un accompagnement à l'emploi.

Au total 295 millions d'euros de prestations et 20 millions d'euros pour l'action sociale ont été versés en 2010 pour les allocataires du Sud-Finistère.

Je tiens à remercier pour ces dix années de compagnonnage Robert Ligier, directeur de la Caf du Sud-Finistère depuis 2001, qui a quitté l'organisme le 31 mars 2011. Il a par son engagement redonné du sens à l'action menée par les 232 salariés de l'organisme.

Merci à tous pour cette humanité qui vous guide au quotidien dans votre mission de service public.

## Sommaire

04 Les faits marquants en 2010

06 Nos relations avec le public

10 Le contexte de notre action

12 Nos missions

20 Le conseil d'administration

23 Les ressources internes

30 Évolution 2009-2010 des prestations familiales et de l'action sociale

# Les faits marquants en 2010

janvier

## Montée en charge du Rsa

Après son lancement dans la métropole en juin 2009, le déploiement du revenu de solidarité active se poursuit. Au 1<sup>er</sup> janvier, 7 241 allocataires en bénéficient dans le Sud-Finistère (63 % Rsa socle, 24 % Rsa activité, 13 % Rsa socle et activité) ce qui représente 13 182 personnes couvertes : allocataires, conjoints et enfants.



février

## La nutrition fait recette à Quimper

Le 10 février, la Caf et l'Udaf organisent une conférence sur "l'alimentation de l'enfant et de la famille" animée par Henri Joyeux, professeur de cancérologie et de chirurgie digestive à la faculté de médecine de Montpellier et président de Familles de France. Plus de 350 personnes assistent à l'événement dans la salle du Chapeau Rouge de Quimper.



mars

## Le temps de la culture

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive la Caf et ses partenaires organisent les Semaines de la petite enfance. Durant un mois, des spectacles vivants sont proposés aux tout-petits dans le sud du département, ainsi que des conférences, ateliers et expositions pour les parents et les professionnels de la petite enfance. 5 500 personnes, adultes et enfants, participent à l'événement.



avril

## Déclaration de ressources

Depuis 2008, les Caf récupèrent directement auprès des Impôts toutes les données concernant les ressources de leurs allocataires. La connaissance du montant des ressources constitue une information indispensable au calcul des droits. Une campagne de communication incitant à remplir sa déclaration de revenus est organisée localement, en partenariat avec les Impôts.



mai

## Déclaration facilitée pour le Rsa

Dans la continuité de la simplification des démarches administratives pour les allocataires, les Caf proposent, aux bénéficiaires du Rsa, une nouvelle déclaration de ressources trimestrielle. Celle-ci, indispensable au calcul du droit, contient à présent des informations pré-remplies. Elle devient plus simple à compléter et permet un traitement plus rapide par la Caf.



juin

## Les bébés sur grand écran

La Caf du Sud-Finistère, la Cnaf et 24 autres Caf, accompagnent la sortie du film Bébés, produit par l'ex-Nul Alain Chabat. Deux avant-premières privées sont organisées au cinéma Le Bretagne de Quimper, auxquelles participent 530 spectateurs. Parmi eux se trouvent des allocataires jeunes ou futurs parents, des partenaires de la petite enfance, des salariés et des administrateurs de la Caf.



juillet

## Vacances

Plus de 500 familles et 1 000 enfants partent en vacances avec les dispositifs de la Caf : séjours familiaux collectifs ou individuels, allottement, aide au camping... Plus de 800 familles sont reçues dans les Points information vacances (Piv) animés par les conseillères en économie sociale et familiale sur les différents territoires du Sud-Finistère.



août

## Aides à la rentrée

La Caf soutient les familles et les étudiants au moment de la rentrée scolaire. En 2010, plus de 15 650 familles (26 200 enfants concernés) ont bénéficié de l'allocation de rentrée scolaire pour un montant de 7,65 millions d'euros. 1 905 étudiants ont reçu une aide au logement en 2010 pour un montant de 2,26 millions d'euros. Par ailleurs, la Caf finance des actions d'accompagnement à la scolarité centrées sur l'aide aux devoirs et des actions culturelles pour 1 250 enfants.



septembre

## Primes pour les assistantes maternelles

Pour renforcer l'attractivité du métier et ses conditions d'exercice, la Caf accorde deux nouvelles aides. D'une part, une prime à l'installation pour les assistantes maternelles nouvellement agréées, d'autre part, un prêt servant à réaliser des travaux d'amélioration de l'habitat pour contribuer au bien-être et à la sécurité des enfants gardés.

## Rsa jeunes

Le dispositif du Rsa est complété par la mise en place du Rsa jeunes. C'est une nouvelle condition d'accès qui vise à rendre le Rsa plus accessible aux moins de 25 ans. Les objectifs restent les mêmes, à savoir, favoriser le retour vers l'emploi et lutter contre la précarité.

octobre

## Un bâtiment plus respectueux de l'environnement

Le projet immobilier du siège de la Caf entre dans une nouvelle phase avec la mise à disposition de l'extension et d'une partie des locaux rénovés pour les salariés. Pendant toute la durée du chantier, la Caf garantit une offre et une qualité de service inchangées à ses allocataires et partenaires. Les travaux se poursuivront jusqu'à début 2012.



novembre

## Le nouveau numéro entre en scène

A partir du 1<sup>er</sup> novembre, les allocataires du Finistère doivent composer le 0810 25 29 30 pour joindre leur Caf par téléphone. Le passage du numéro indigo (en 0820) à un numéro azur (en 0810) est synonyme pour les usagers d'une baisse de prix puisque les communications sont désormais facturées au coût d'un appel local depuis un poste fixe.



décembre

## Prime de Noël

La prime est versée à 5 433 allocataires du Sud-Finistère : titulaires du Rsa, chômeurs en fin de droits percevant l'allocation spécifique de solidarité ou l'allocation équivalent retraite, parents isolés avec enfants. Le montant est de 152,45 € pour une personne seule, 228,67 € pour un foyer de deux personnes.



# Nos relations avec le public

Le Finistère, comme les autres départements bretons, n'a pas été épargné par la crise économique en 2010, et ce, malgré un dynamisme démographique et économique reconnu. Dans ce contexte défavorable et malgré une stabilité de son effectif allocataire entre 2009 et 2010, la Caf du Sud-Finistère s'adresse à une population de plus en plus démunie.

## Le Sud-Finistère, notre territoire d'intervention

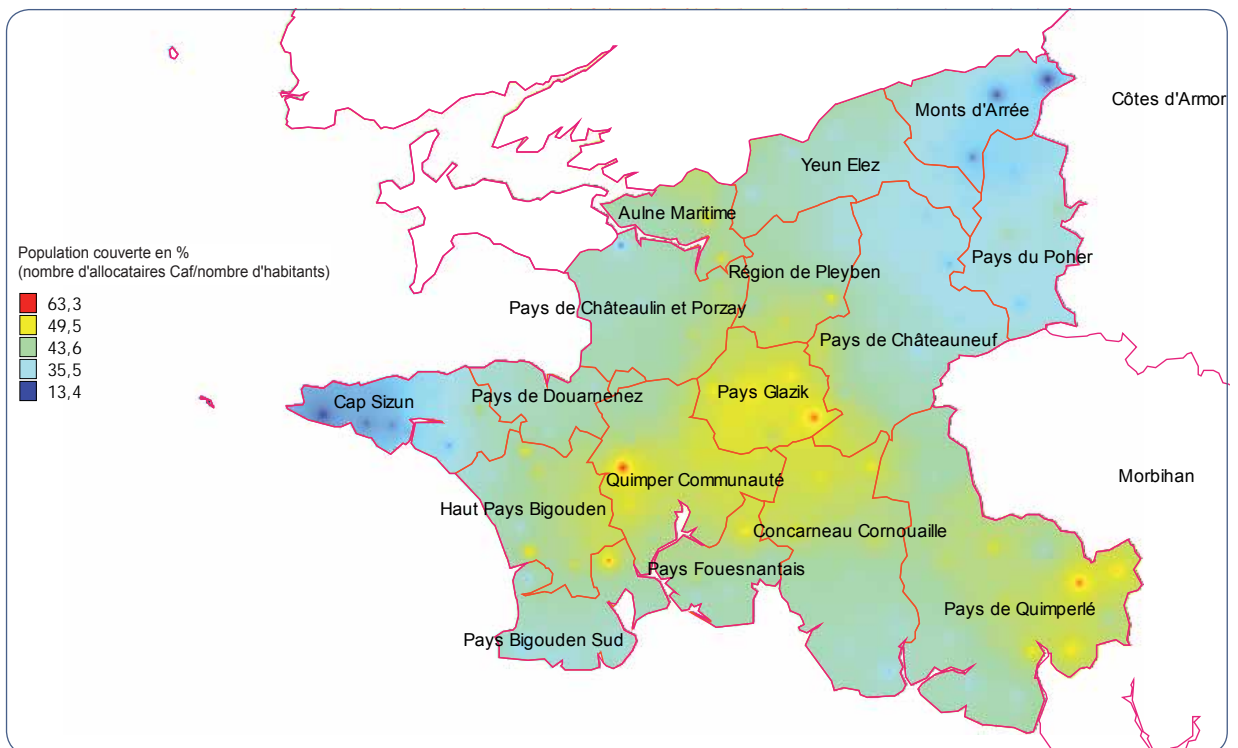
53 des 136 communes du Sud-Finistère, parmi lesquelles les pôles urbains (Quimper, Ergué-Gabéric, Concarneau, Douarnenez et Fouesnant), sont en perte d'allocataires en 2010. A l'inverse, les zones rurales du Centre-Finistère gagnent des allocataires. Les communautés de communes du Yeun Elez, des Monts d'Arrée, de la Région de Pleyben et du Poher affichent des taux de progression de plus de 2%.

On peut y voir un repli des populations urbaines vers les zones plus éloignées où le foncier est plus abordable, ou une paupérisation des zones rurales.



## Taux de couverture de la population en 2010

Données de la Caf du Sud-Finistère au 31/12/2010.



## Le profil des allocataires

59 047 foyers allocataires, ce qui représente 159 390 personnes dont 69 951 enfants, ont perçu au moins une prestation au 31 décembre 2010.

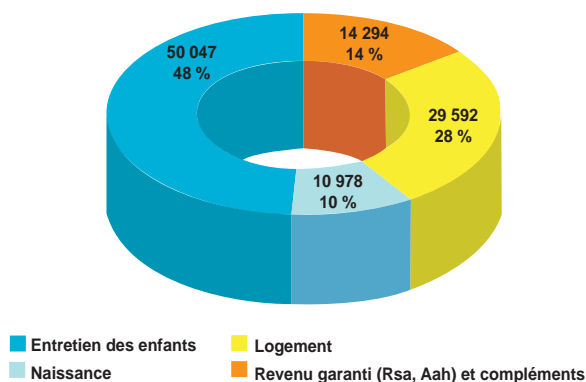
5 359 nouveaux foyers allocataires sont recensés en 2010 (entrés en cours d'année et toujours présents au 31 décembre). Parmi ces derniers, 76% ne perçoivent que des aides sous conditions de ressources : aides au logement (79%), allocation adultes handicapés (5%) ou Rsa (15%).

La progression annuelle est de 0,2%, soit 158 foyers supplémentaires par rapport à 2009. Cette faible progression est essentiellement le fait d'allocataires percevant des revenus garantis (Rsa et Aah), les autres prestations affichant des évolutions nulles ou négatives.

23 millions d'euros ont été versés au titre du seul mois de décembre 2010, soit une moyenne par allocataire de 388 € mensuels.

Le public de la Caf (allocataires, conjoints et personnes à charge) représente 42% des 378 500 habitants du Sud-Finistère.

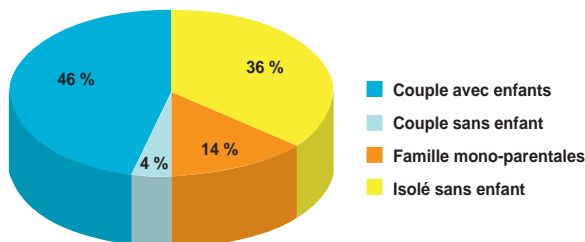
### Répartition des prestations par type\*



\*Le graphique représente le nombre de prestations versées et non le nombre d'allocataires concernés, un allocataire pouvant bénéficier d'une ou plusieurs aides.

### La structure familiale des allocataires reste stable

Le profil des foyers allocataires ne présente aucune évolution en 2010, cependant, le nombre de familles monoparentales poursuit sa progression (+2%). 35 811 familles ont au moins un enfant à charge, 22% sont des familles d'au moins trois enfants.



### Une population allocataire vieillissante

Ce vieillissement, +3,6% de plus de 40 ans par rapport à 2009, est en partie compensé par l'arrivée de jeunes de moins de 25 ans essentiellement bénéficiaires d'aides au logement (+2%). Structurellement, un phénomène de vieillissement des familles mono-parentales apparaît : leur part dans la tranche d'âge des plus de 40 ans augmente de 6% en un an. Leur situation financière fragile peut les contraindre à être allocataire, et ce, plus durablement.

### Un tiers des allocataires sous le seuil de bas revenus

Les ressources de 33% des foyers allocataires - hors étudiants, personnes de plus de 65 ans ou bénéficiaires d'Aah en maison d'accueil spécialisée - sont inférieures à 956 € mensuels par unité de consommation, seuil de bas revenus défini en 2010 pour les revenus 2009.

### Toujours plus de dépendance aux aides sociales

Les prestations versées par la Caf représentent plus de la moitié des ressources pour 27% des foyers (25% en 2009). Pour 20% d'entre eux, soit +2% par rapport à 2009, le revenu dépend à plus de 75% des aides de la Caf.

## REPÈRES 2010

- 59 047 foyers allocataires
- 159 390 personnes couvertes dont 69 951 enfants
- 3848 naissances
- 84 520 allocataires reçus dans 11 points d'accueil
- 353 105 pièces traitées par les techniciens
- 338 696 connexions sur le caf.fr
- 295 millions d'euros de prestations versés :
  - familles et enfants : 153 449 831 €
  - solidarité : 72 637 080 €
  - logement : 68 252 412 €

- 19,8 millions d'euros versés au titre de l'action sociale :
  - accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans : 7 834 062 €
  - temps libre des enfants et des familles : 5 632 414 €
  - animation de la vie sociale : 2 314 862 €
  - accompagnement social : 1 670 229 €
  - logement/habitat : 903 883 €
  - logistique des œuvres : 770 926 €
  - autres actions (accompagnement à la fonction parentale, fonds régionaux...) : 699 197 €

## Nos offres de service et résultats en 2010

### Accueillir les usagers et traiter les demandes

- 12 lieux d'accueil physique de proximité sont à la disposition du public à Audierne, Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Concarneau, Douarnenez, Pleyben, Pont-l'Abbé, Quimper, Quimperlé et Rosporden.

- > 57 993 allocataires accueillis au siège (- 0,8 % / 2009), en moins de 20 minutes dans 95,45 % des cas.

- > une amplitude horaire de l'accueil physique de 1982 h, soit plus de 39 h hebdomadaires.

- Pour effectuer des démarches ou obtenir un renseignement par téléphone, les allocataires et les partenaires peuvent appeler le 0810 25 29 30, numéro commun aux deux Caf du Finistère depuis novembre 2010. Outre le serveur vocal joignable à tout moment, ils sont accueillis par un conseiller Caf du lundi au vendredi.

- > 59 625 appels téléphoniques aboutis (- 14 % / 2009) dont 51 118 traités par un technicien Caf, soit plus de 88 %.

- > amplitude horaire de l'accueil téléphonique de 1084 h, soit 21,2 h hebdomadaires.

- Les usagers peuvent faire parvenir leurs courriers au siège de la Caf, avenue de Ti-Douar à Quimper.

- > 506 114 courriers reçus (-3,5 % / 2009).

### Des délais de traitement respectés

99,98 % des 329 205 dossiers allocataires traités en moins de 15 jours (objectif national de 85 %).

99,82 % des dossiers de bénéficiaires de minima sociaux traités en moins de 10 jours (objectif national de 90 %).



Techniciens-conseil en situation d'accueil téléphonique.

### Simplifier les démarches

- Le site [caf.fr](http://caf.fr) permet de s'informer sur les prestations, faire des simulations, télécharger des formulaires, envoyer un mail, etc. Ce site est accessible sur 7 bornes interactives en libre-service dans les accueils de la Caf ou chez des partenaires.

- > 338 696 connexions sur le [caf.fr](http://caf.fr) et 6784 sur les bornes (soit respectivement + 24,7 % et -3,7 % / 2009).

- Le site [cafpro](http://cafpro) permet à certains partenaires conventionnés d'accéder au dossier d'un allocataire. L'avantage est double : il permet de connaître la situation de l'allocataire en temps réel et facilite l'accès aux droits. 645 habilitations sont délivrées dans 80 organismes partenaires.

- > 19 conventions signées auprès de 77 utilisateurs et près de 10 000 dossiers d'allocataires consultés.

- Le site [information enfance jeunesse \(Siej\)](http://informationenfancejeunesse) est mis à la disposition des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) et d'établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) depuis 2009. Il permet aux 130 structures d'accueil de saisir directement leurs données d'activité et certains éléments budgétaires chaque trimestre. Ces informations recueillies par la Caf servent à suivre l'activité des structures tout au long de l'année et à calculer le montant prévisionnel des prestations de service le plus juste possible.

- > 130 structures utilisatrices du service.



Le site national des Allocations familiales : [caf.fr](http://caf.fr)



Le guide des prestations en braille.



Claudine Gourret, conseillère technique "accès aux droits", avec des partenaires.

## S'adapter aux publics

Des services spécifiques sont proposés au siège de la Caf à Quimper.

- Un écrivain public aide les allocataires dans la réalisation de leurs courriers chaque mercredi. C'est une mission d'assistance et de prévention pour une aide personnalisée aux usagers confrontés au remplissage de dossiers administratifs.

> 185 personnes aidées au cours d'un entretien.

- Une permanence juridique est assurée par Agora justice les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis matins du mois. L'objectif est d'informer, aider à mieux connaître ses droits juridiques et les procédures, ainsi que les recours éventuels. Les permanenciers aiguillent aussi vers des partenaires spécialisés.

> 105 personnes accueillies.

- Un accueil en langue des signes française est réalisé sur rendez-vous avec un conseiller de la Caf assisté d'un interprète, en collaboration avec l'Urapeda<sup>1</sup>. Une hôtesse d'accueil de la Caf apporte également un premier niveau d'information en langue des signes française.

> 3 traductions réalisées.

- Un guide des prestations pour les déficients visuels est mis disposition du public en version audio, braille et gros caractères. Ces supports sont diffusés auprès de la Mdp, des cliniques ophtalmologiques et des Ccas.

> diffusion de 20 guides audio, 50 guides braille et 50 guides gros caractères.

## Favoriser l'accès aux droits

- Auprès des allocataires, la Caf réalise des campagnes d'informations qui associent des services internes et des partenaires (Conseil général, Adil, Udaf). Les permanences sont animées par un technicien-conseil et un travailleur social. Cette complémentarité permet d'aller au-delà de la détection d'un droit potentiel et d'examiner la situation globale d'une personne ou d'une famille. Un bilan de la campagne d'information est communiqué aux différents acteurs politiques, sociaux et administratifs.

> 5 campagnes sur 3 Cdc : Cocopaq (16 communes), Pays Glazik (5 com.), Yeun Elez (8 com.).

> 22,5 jours consacrés aux permanences permettant l'accueil de 579 personnes.

> 70 nouveaux droits détectés et 27 487 € versés en rappel.

- Auprès des partenaires, la Caf réalise des séances d'information-formation pour vulgariser les droits aux prestations familiales, faire connaître la réglementation d'action sociale et construire le réseau de relations avec les services de la Caf. La durée des séances varie de 2 h à 2 jours en fonction des attentes et des thèmes choisis par les partenaires.

> 15 séances de formation auprès de 141 professionnels parmi les partenaires suivant : Cphj, Corser, Cpam, Udaf, Pays Glazik, Secours catholique, Secours populaire, Cafp, Kan Ar Mor, Papillons blancs, Mobil emploi, Objectif emploi solidarité, Cdas, Mdp, Cocopaq, Esat, Ram.

<sup>1</sup>Urapeda : association qui accompagne les personnes atteintes de déficience auditive.

# Le contexte de notre action

## Le Cpog

La convention d'objectifs et de gestion (Cog) contractualise les objectifs de la branche famille avec l'État. La quatrième Cog, signée en 2009, court jusqu'en 2012. Elle présente une nouvelle approche décrite à partir de la définition de l'offre globale territorialisée, qui a pour objectif de renforcer les complémentarités entre le versement des prestations légales et les interventions d'action sociale. Cette offre globale se dessine autour de quatre axes d'intervention :

- aider les familles à concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des personnes et des familles.

Chaque Cog est ensuite déclinée localement par les Caf sous forme d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog). Pour initier et suivre ces actions, la Caf du Sud-Finistère a reconduit son dispositif de veille en impliquant, à leur niveau de responsabilité, les différents acteurs de l'organisme.

## La maîtrise des risques et la lutte contre la fraude en matière de prestations

L'année 2010 a vu la mise en place d'une "commission fraude" mensuelle et un renforcement des dispositifs dans le cadre d'une politique active de maîtrise des risques, avec pour objectif la lutte contre la fraude et la prévention des indus :

- création d'un 3<sup>ème</sup> poste de contrôleur assermenté,
- déclenchement systématique d'une enquête sur place dès la détection d'une suspicion de fraude, mécanisme qui apporte à la commission tous les éléments sur la situation sociale et financière de la personne,
- signalement par les partenaires (Cpam, Impôts, Urssaf) de toutes les fraudes détectées, conformément aux dispositions d'une convention régionale,
- mise en place d'un partenariat avec l'Urssaf dans le cadre du travail dissimulé, donnant lieu systématiquement à une enquête sur place,
- signalement aux partenaires des situations "frauduleuses",
- priorisation de la certification des Nir (numéros de Sécurité sociale) afin d'éviter le dépôt de dossiers dans plusieurs caisses, garantir l'identité des personnes dans le répertoire national et permettre des échanges sécurisés.

Le renforcement de nos dispositifs multiplie les moyens de contrôler la réalité des situations déclarées par l'allocataire afin de garantir la qualité, l'exactitude, le juste droit, autour de trois axes :

- les contrôles sur place, réalisés au domicile de l'allocataire et/ou auprès d'organismes. Au-delà de leur mission de contrôle, les contrôleurs assermentés remplissent un rôle d'information, de conseil et d'alerte sur les déclarations de situation, et surtout, leur impact sur les droits,
- les contrôles sur pièces, effectués à partir d'un envoi systématique de questionnaire,
- les contrôles automatisés, les échanges informatiques ou les croisements de données qui contribuent à la simplification des démarches pour l'allocataire et à la fiabilisation des informations importantes telles que les ressources.

## La départementalisation

La démarche de départementalisation est un processus national visant à créer une seule Caf par département. Annoncée par la Cog 2005-2008 puis confortée par celle de 2009-2012, cette décision concerne la Caf du Sud-Finistère, appelée à fusionner à échéance de novembre 2011 avec celle du Nord-Finistère. Cette caisse unique regroupera plus de 500 salariés au service de 147 000 allocataires (393 000 bénéficiaires).

La montée en charge de ce projet nécessite un effort important d'organisation. Après avoir positionné les instances de décision en 2008-2009, les travaux de diagnostic et de construction des organisations de services se sont poursuivis. On pourra retenir en 2010, la mise en place de travaux d'harmonisation sur les paramètres comptables, les règles de gestion pour un budget unique, les codes et libellés emplois, les protocoles et accords locaux.

Les travaux de diagnostic de service se sont poursuivis (contentieux, prestations, assistantes des services) et la structuration des services informatique et administration générale a été construite.

Par ailleurs, des travaux plus transverses ont été menés autour des systèmes d'information, la dématérialisation des flux, la création d'un intranet, la poursuite du travail sur la rédaction du règlement d'action sociale commun.

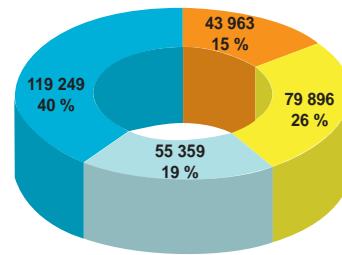
L'année 2010 s'est achevée par la mise en place d'un numéro de téléphone unique en novembre, le 0810 25 29 30, première illustration concrète pour les allocataires du processus de départementalisation.

## En 2011, la Caf du Finistère

Sur la base des données des deux Caf fin 2010, la Caf gèrera le paiement des prestations de 147 000 foyers soit 44 % des Finistériens :

- 393 000 personnes couvertes, dont 171 000 enfants,
- 86 000 familles avec enfants dont 23% de familles monoparentales,
- 55 000 allocataires seuls et sans enfant,
- 50 % de la population âgée de moins de 40 ans.

### Répartition des bénéficiaires selon les prestations perçues

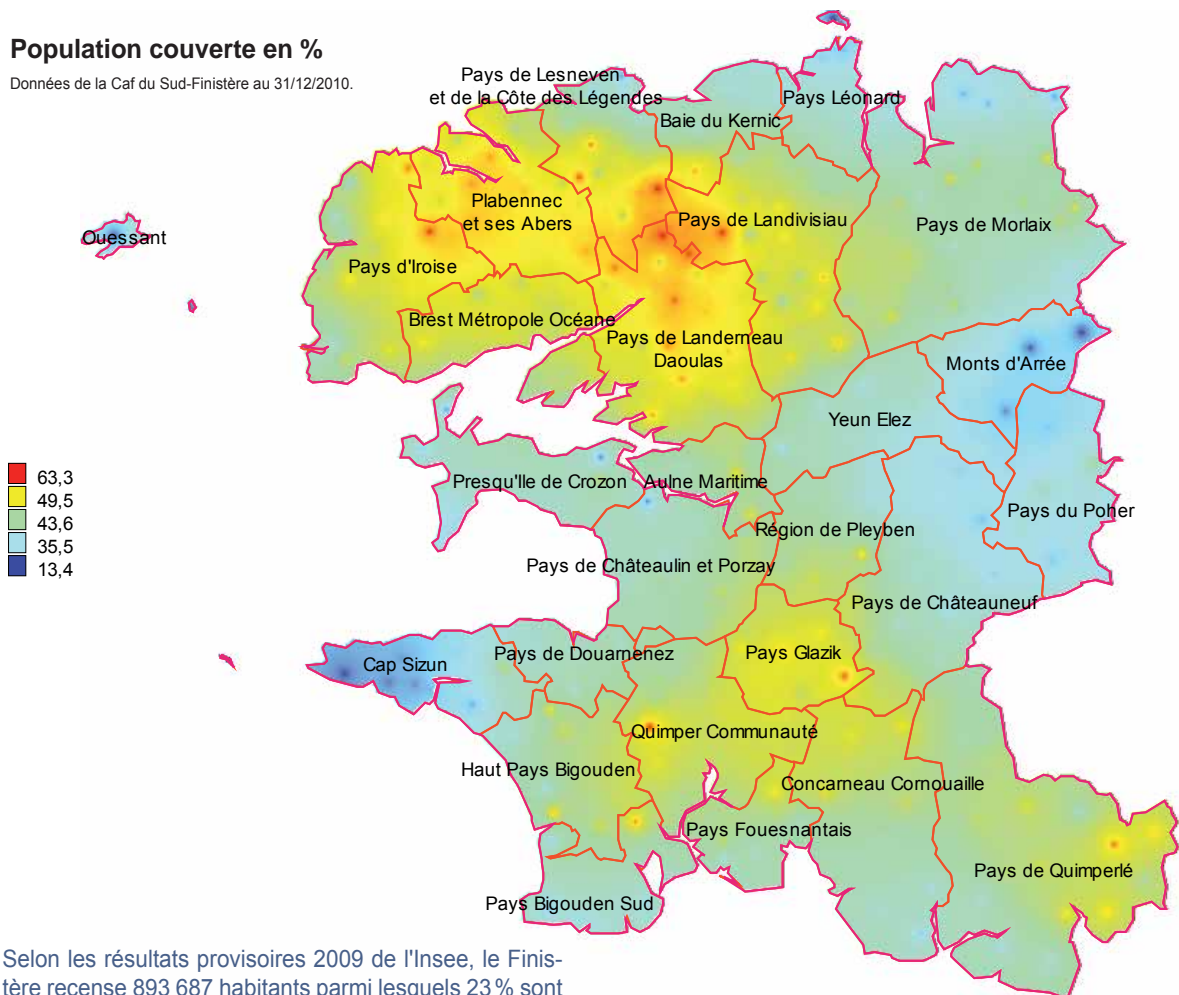


- Entretien des enfants
- Logement
- Naissance
- Revenu garanti et compléments

Les 86 000 allocataires avec enfant(s) seront également des bénéficiaires potentiels des aides d'action sociale pour améliorer leur vie quotidienne ou les accompagner lors de difficultés financières ponctuelles.

### Population couverte en %

Données de la Caf du Sud-Finistère au 31/12/2010.



Selon les résultats provisoires 2009 de l'Insee, le Finistère recense 893 687 habitants parmi lesquels 23 % sont âgés de moins de 20 ans et 25 % de plus de 60 ans. 9 800 naissances ont été enregistrées en 2009.

La population du Finistère est répartie sur 283 communes, regroupées en 26 communautés de communes

dont 7 de plus de 40 000 habitants, 10 aires urbaines hébergeant 67 % des finistériens. La situation géographique du département lui confère une grande diversité de territoires.

# Nos missions

## Aider les familles à concilier leurs vies professionnelle, familiale et sociale

Versement de prestations légales, accompagnement par les professionnels de l'action sociale, recherche d'un lieu d'accueil, financement des structures pour

des coûts de garde réduits... A chaque instant, la Caf est présente aux côtés des parents pour les aider à faire face à l'arrivée d'un enfant.

### Le versement de prestations légales

	Bénéficiaires fin 2010	Montants en €
<b>Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)*</b>	<b>10 978</b>	<b>67 083 074</b>
Paje prime naissance adoption (+ allocation adoption)	248	3 220 521
Paje allocation de base	9 512	20 414 283
Paje complément libre choix d'activité (y compris Colca)	3 153	11 716 193
Paje complément mode de garde	4 853	31 732 077
<b>Anciennes prestations petite enfance (Aged - Afeama)</b>	<b>0</b>	<b>2 154</b>
<b>Total</b>	<b>10 978</b>	<b>67 085 228</b>

\*Un allocataire peut bénéficier d'une ou plusieurs composantes de la Paje.

**Accueil du jeune enfant** : seule la composante Paje complément mode de garde progresse de 3,8% en 2010, les autres composantes perdant des bénéficiaires notamment le complément de libre choix d'activité avec -7% de bénéficiaires depuis 2009. Cette prestation aide les parents lors de l'interruption totale ou partielle de leur activité professionnelle : le lien peut être fait entre le choix de garder son activité et la situation économique dégradée.

### Le contrat enfance jeunesse (Cej)

Le Cej signé entre la Caf et ses partenaires petite enfance a pour objectifs prioritaires de favoriser et optimiser le développement de l'offre d'accueil par :

- un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis au regard des besoins repérés,
- une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- une implication des enfants, des jeunes et des parents dans la définition des besoins,
- une politique tarifaire accessible aux familles les plus modestes.

Le Cej contribue également à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Le Cej est un suivi permanent de la politique enfance-jeunesse. Il permet de quantifier les actions sur un territoire et les besoins à venir grâce au diagnostic et à l'évaluation.

- > 6 206 000 € versés (volet enfance : 2 253 K€ / volet jeunesse : 3 953 K€).
- > 128 communes (sur 136) et 11 communauté de communes (sur 16) couvertes.

> Signature de nouveaux contrats avec la Cdc du Pays de Douarnenez, Rédéné et Plomodiern.

> Renouvellement de 20 Cej par des Cej 2<sup>ème</sup> génération.

### Le financement des structures d'accueil et des Ram

La Caf subventionne des structures qui accueillent les enfants en dehors des temps scolaires ainsi que les Relais assistantes maternelles (Ram), qui sont des lieux d'animation, d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistantes maternelles.

> 37 établissements d'accueil du jeune enfant, financés à hauteur de 4 235 000 €, proposent 931 places.

> 40 nouvelles places créées.

> Financement de 87 accueils de loisirs sans hébergement (1 362 000 €), 6 lieux d'accueil enfants-parents (23 000 €), 21 Ram (296 000 €).

## L'accompagnement des futurs parents par les Cesf

Tous les mois, les conseillères en économie sociale et familiale (Cesf) de la Caf reçoivent la liste des déclarations de grossesse de leur secteur d'intervention et proposent un rendez-vous par courrier aux futurs parents.

Lors de l'entretien, au-delà de l'aspect purement législatif lié à la prestation, les Cesf remettent à la famille un tableau récapitulatif des droits et paiements de la Caf concernant l'arrivée de leur enfant (avec les dates prévues d'accouchement, de fin de congé de maternité, de début du congé parental) et un imprimé "budget mensuel".

Toutes les questions liées à l'organisation familiale, à l'arrivée d'un enfant, au congé de paternité sont aussi abordées.

> 1 164 entretiens menés.

> Création par la Cpm d'un "parcours maternité", en complément des actions existantes, auquel participe une Cesf de la Caf (réunions d'information pour les femmes enceintes dépendant du régime général).

### mon-enfant.fr

La caractéristique de la politique familiale française est sa flexibilité et le concept de "libre choix" des familles en matière d'accueil du jeune enfant : élever elles-mêmes leur enfant ou choisir un mode d'accueil, individuel ou collectif. La Cnaf place l'accueil du jeune enfant au premier rang des priorités de sa politique familiale. Elle assure le financement des structures d'accueil qui, avec le concours des collectivités territoriales, permet d'accroître le réseau d'accueil. Depuis 2009, afin de faciliter cette liberté de choix des familles, la Cnaf a développé un site exclusivement dédié à l'accueil des enfants : mon-enfant.fr. Il s'agit du seul site regroupant toutes les informations sur les solutions de gardes proposées sur le plan national (établissements d'accueil du jeune enfant, Ram, lieux d'accueil enfants-parents, accueils).

> Travail lancé pour référencer les coordonnées des assistantes maternelles à partir de 2011.

### La coordination du réseau des Ram

La couverture du territoire par les Relais assistantes maternelles (Ram) s'est encore améliorée par l'extension de temps de travail et la création du service sur de nouvelles communes : 113 communes du Sud-Finistère sont couvertes par 21 Ram, soit 83%. Les gestionnaires des Ram sont majoritairement les collectivités territoriales. L'animation des Ram se traduit par une réunion mensuelle de coordination organisée par la conseillère technique Ram de la Caf. Des sous-groupes de travail thématiques fonctionnent sur la base du volontariat. Ce travail en réseau permet la circulation de l'information, l'homogénéisation des pratiques, la mutualisation des outils et la mise en œuvre de formations (Egoc).

> Versement d'une prestation de service de 284 604 €.

> Création d'un logo "Ram du Sud-Finistère agréé Caf" pour afficher le travail en réseau coordonné par la Caf.

> Organisation du Carrefour régional des Ram en avril : communication par la Cnaf d'une circulaire ouvrant l'action des Ram notamment aux gardes à domicile et à mon-enfant.fr.



FOCUS

Chantal Le Corre-Guyader, conseillère technique Ram, et Marie-Françoise Cariou, responsable formation-législation

### Du soutien pour les assistantes maternelles

*" On sait que la moyenne d'âge des assistantes maternelles en France est assez élevée et qu'il faudra répondre à de nouveaux besoins sur certains secteurs. Depuis 2010, deux nouveaux dispositifs favorisent l'attractivité du métier et ses conditions d'exercice.*

*Une prime d'installation de 300 €, voire 500 € dans certains territoires, est versée aux assistantes maternelles nouvellement agréées. Cette prime est perçue comme une reconnaissance du travail et des difficultés pour se lancer dans le métier. Il faut toutefois remplir certaines conditions : avoir obtenu l'agrément à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, être agréée pour la première fois et donner son accord pour faire figurer ses disponibilités sur mon-enfant.fr. Une "charte d'engagements réciproques" est systématiquement signée entre l'assistante maternelle et la Caf. En 2010, nous avons versé 40 primes d'installation."*

*"Le prêt à l'amélioration de l'habitat concerne les assistantes maternelles agréées, en cours d'agrément, de renouvellement ou d'extension de leur agrément, locataires ou propriétaires. Les travaux doivent concerner la résidence principale et contribuer à améliorer l'accueil ou la sécurité des enfants accueillis. La Caf se prononce sur l'opportunité d'accorder le prêt et en assure le versement. Le montant peut atteindre 80% des dépenses engagées dans la limite de 10 000 €. Le taux d'intérêt est de 0%, ce qui, avec un remboursement en 120 mensualités maximum, représente un avantage financier. Huit prêts ont été accordés en 2010 principalement pour des changements de système de chauffage, des remplacements de fenêtres ou la création d'espaces à vivre comme des vérandas."*

# Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants

Au cœur de la politique familiale, la Caf aide les parents à compenser les charges liées aux événements de la vie, de la scolarité au handicap d'un enfant. Pour resserrer les liens familiaux, nous aidons les familles

à partir en vacances ou à accéder à la culture. Lors de conflits familiaux, nous participons également au rétablissement du dialogue avec les services de l'Espace famille médiation.

## Le versement de prestations légales

	Bénéficiaires fin 2010	Montants en €
Allocations familiales	25 684	61 388 512
Complément familial	4 406	8 405 151
Allocation de rentrée scolaire	15 654	7 647 277
Allocation de soutien familial	3 411	5 321 159
Allocation d'éducation enfant handicapé	885	3 265 281
Allocation journalière de présence parentale + complément	40	337 222
<b>Total</b>	<b>50 080</b>	<b>86 364 603</b>

**Prestations d'entretien des enfants** : le nombre de bénéficiaires reste stable entre 2009 et 2010. Parmi ces aides, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé est en constante évolution avec 9,1 % de nouveaux bénéficiaires en 2010.

## Les aides financières individuelles

Ces aides ont pour objectif d'améliorer la vie quotidienne des familles allocataires rencontrant des difficultés financières. Les demandes de prêts d'honneur et subventions sont instruites par des travailleurs sociaux et les aides sont attribuées par la commission de secours et des cas particuliers (Cscp - composée d'administrateurs de la Caf) qui se réunit trois fois par mois pour examiner les dossiers. La Cscp traite les demandes d'aides dans les domaines du logement, de l'insertion, de l'entretien enfant-famille, de la consommation. Son budget annuel, hors aides aux vacances, est de 183 500 € pour les prêts et 110 000 € pour les subventions. Les aides sont accordées dans la limite des fonds disponibles.

> 666 dossiers aidés par la Cscp pour un montant total de 287 136 €.

## Les vacances

Dans le cadre de sa politique vacances, la Caf a développé des actions pour favoriser le départ en vacances des familles allocataires et de leurs enfants. Un nouveau dispositif est venu enrichir cette offre en 2010 : l'aide bonifiée. La bonification vise le départ en vacances des familles ou des personnes seules ayant à charge des enfants au sens des prestations familiales. Ces familles, qui ne bénéficient pas des bons vacances, ont des ressources modestes et ont besoin d'un accompagnement dans la réalisation d'une épargne nécessaire à tout départ en vacances. Les familles épargnent tous les mois une somme qui est bonifiée par la

Caf, sous certaines conditions. Il s'agit d'un effort partagé entre la Caf et les familles bénéficiaires.

La Caf développe également des Points information vacances (Piv) animés par des Cesf sur les différents territoires. L'information, l'accompagnement et l'orientation des familles se fait en lien avec les différents opérateurs de ce secteur (centres sociaux, travailleurs sociaux...).

- > 806 familles accueillies dans les Piv.
- > Plus de 500 familles et 1 000 enfants partis en vacances familiales avec les dispositifs Caf : séjours familiaux collectifs ou individuels, allotement, aide au camping...
- > Participation de près de 1 400 enfants à des activités de loisirs ou séjours collectifs grâce aux bons vacances.

## L'accompagnement à la scolarité

La Caf réalise des actions d'accompagnement à la scolarité en dehors des temps scolaires, centrées sur l'aide aux devoirs et des apports culturels. Ces deux interventions complémentaires à vocation éducative contribuent à l'épanouissement de l'élève et à de meilleures chances de réussite à l'école. Les accompagnateurs sont des bénévoles et des professionnels.

- > 27 actions d'accompagnement à la scolarité menées par 22 opérateurs avec un financement de près de 135 000 €.
- > Intervention de 63 salariés et 305 bénévoles auprès de 1 252 enfants.

## L'accès à la culture

Depuis 2009, la Caf et ses partenaires organisent les Semaines de la petite enfance. L'idée directrice de cette deuxième édition reposait sur une ouverture culturelle par le théâtre et le livre, autour de la notion de temps : temps de l'enfance, temps de lire une histoire, temps d'aller au spectacle, temps d'être parents, de grandir... en respectant les rythmes de l'enfant. Les Semaines de la petite enfance ont contribué à poursuivre une dynamique de partenariat sur les territoires, impliquer de nouveaux acteurs de la petite enfance et de la culture, ouvrir le réseau à d'autres professionnels (médiathèques par exemple), impliquer parents, élus et professionnels dans l'opération, confirmer l'intérêt de l'entrée de la culture dans le monde de la petite enfance.

> 5 500 participants aux manifestations proposées (adultes et enfants).

> Élargissement de la programmation à de nouveaux partenaires et de nouvelles actions : exposition et parcours artistique "Ouvre les yeux", parcours découverte à Carhaix, café des parents sur la vie intérieure de l'enfant, ateliers enfants-parents...

## Les Espaces parents-enfants

Depuis 2008, la Caf encourage les initiatives prises par plusieurs opérateurs (Mpt, centres sociaux, associations de parents) pour créer des lieux de "jeux et de rencontre" destinés aux parents et à leurs enfants. Elle délivre un label "Espace parents-enfants" accompagné d'une subvention unique de fonctionnement de 1000 €. Ces espaces de jeux, de créativité, de complicité entre petits et grands, répondent à une réelle demande des parents qui souhaitent pouvoir rencontrer d'autres parents, poser des questions à des professionnels de la petite enfance et voir leurs enfants évoluer dans un autre espace que la maison.

> 20 Espaces parents-enfants labellisés.

## L'accompagnement des parents

L'implication de la Caf dans le soutien à la parentalité s'est confirmée avec l'attribution d'une enveloppe Cnaf de 34 000 € pour financer les projets associatifs sur la parentalité. La Caf organise le comité des financeurs qui rassemble l'ensemble des partenaires du département pour l'étude des demandes de subventions.

La Caf a poursuivi son engagement dans l'animation du Réaap 29. Suite au bilan des 10 ans de fonctionnement du réseau, des changements et réorganisation sont intervenus : disparition de certaines instances (comité d'animation), création d'un comité inter-institutionnel, modification du rythme des comités d'acteurs avec une plus grande implication des territoires (le territoire accueillant propose le thème de la journée et en assure l'animation avec les pilotes), développement du site infoparent29.fr, création d'une lettre d'information en remplacement du journal et d'une plaquette de présentation du Réaap 29.

Ces changements visent une meilleure connaissance du réseau par tous les acteurs, avec le souci permanent de la place donnée aux parents par les institutions dans diverses instances locales, intercommunales, territoriales...

> 18 projets subventionnés : animation parent-enfant, accueil de parents à la maternité, actions vacances...

## Le rétablissement des liens familiaux

Les médiateurs familiaux de la Caf sont des professionnels diplômés d'État formés à l'écoute et à la négociation. Ils aident des personnes vivant un conflit familial à trouver elles-mêmes les bases d'un accord durable et acceptable par chacun. Le processus, accessible à l'ensemble des membres d'une famille concernés par les effets d'une rupture, se déroule en trois temps : l'entretien d'information, les entretiens de médiation, la formalisation de l'accord.

Parallèlement, l'Espace famille médiation propose un lieu d'accueil à la disposition des parents, des grands-parents et des enfants séparés du fait de conflits familiaux ou de ruptures familiales. Le lieu d'accueil a vocation à préparer, accompagner, rétablir le dialogue parental autour de l'enfant. Il s'agit d'une étape transitoire en vue d'un exercice normal du droit de visite.

> 192 séances de médiations familiales : 147 médiations conventionnelles (décidées par la famille), 45 médiations ordonnées (décidées par un juge).

> Création de deux permanences de médiation familiale à Quimperlet et Châteauneuf-du-Faou.

> 121 enfants reçus dans le lieu d'accueil deux fois par mois.



FOCUS

Christiane Olier-Tanguy et Catherine Quéré,  
conseillères techniques petite enfance

## Des formations pour les Espaces parents-enfants

*"En décembre 2010, pour la première fois, nous avons proposé une journée de formation et de mise en réseau qui a réuni 25 accueillants des Espaces parents-enfants, sur la thématique du "jeu" qui est très en lien avec l'activité de ces lieux. Plusieurs représentantes de l'association des ludothèques de France étaient présentes, dont Cindy Piété, présidente de l'association à l'échelon national.*

*Cette journée a révélé un besoin de rencontre, d'échanges entre les accueillants et de formation afin de mieux connaître et appréhender le public des jeunes enfants. En 2011, nous avons prévu d'organiser une journée de formation sur les échanges de pratiques entre les différentes structures et sur les possibilités de mutualisation de moyens : achats de jeux, repérage d'intervenants..."*

# Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie

**Les conditions de logement et d'habitat ont un rôle déterminant pour la vie familiale et le développement de l'enfant. La Caf aide les familles aux revenus modestes et les plus jeunes à assumer leurs dépenses de logement.**

**Aux côtés de nos partenaires, nous luttons également contre les expulsions des familles les plus précaires. Pour faciliter l'insertion sociale des familles dans leur environnement, nous finançons aussi les centres sociaux.**

## Le versement de prestations légales

	Bénéficiaires fin 2010	Montants en €
Aide personnalisée au logement	13 346	31 520 486
Allocation de logement familiale	6 004	15 759 945
Allocation de logement sociale	10 242	20 259 049
Allocation logement temporaire	0	712 931
<b>Total</b>	<b>29 592</b>	<b>68 252 412</b>

**Aides au logement** : la faible revalorisation des barèmes se traduit par une diminution de 0,8 % des bénéficiaires : -2,4 % en allocation logement à caractère social, -1,1 % en allocation logement à caractère familial, +0,7 % en aide personnalisée au logement.

## Les prêts familles

Des prêts à l'équipement peuvent être accordés aux allocataires pour leur permettre d'équiper, aménager ou installer leur résidence principale et habituelle.

> 453 prêts accordés pour un montant de 337 116 €.

## La lutte contre l'indécence du logement

A l'issue d'une étude menée sur Châteaulin, la Caf a créé une fonction expérimentale de médiation locataire-bailleur, confiée au Sisic<sup>1</sup>. Des courriers sont envoyés à des allocataires, entre 20 et 60 ans, percevant le Rsa socle et occupant leur logement depuis 6 mois, avec une grille d'auto-diagnostic de décence du logement. Le travailleur social prend contact avec les personnes qui font apparaître une présomption de non décence via le questionnaire. Au cours de l'échange, le travailleur social Caf propose de rencontrer l'allocataire pour l'informer, évaluer la situation et éventuellement rencontrer le bailleur.

> 131 courriers envoyés en avril et 28 grilles réceptionnées en retour (23%), parmi lesquelles 10 logements signalés comme corrects et 18 comme non décents.

> Pas de demande d'intervention de l'assistante sociale de la part des personnes ayant répondu.

## La gestion et le financement du Fonds de solidarité logement (Fsl)

Le Fsl participe, dans le cadre d'un parcours d'insertion, à l'accès ou au maintien durable dans un logement. Piloté par le Conseil général et géré par la Caf, le Fsl comporte plusieurs volets : l'accompagnement social au logement (a), la garantie ou contre-garantie aux associations (b), l'aide à la gestion locative (c), les aides financières à l'accès (d), les aides financières au maintien (e), les aides au maintien des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques (f), les visites eau énergie et aide financière à la maîtrise des consommations (g). Ces différents volets font l'objet d'une convention passée avec le Conseil général.

Le nombre de prêts accordés diminue d'année en année ayant pour conséquence la baisse des recettes du fonds constituées par les remboursements des mensualités. Début 2010, le Conseil général a pris des mesures contraignantes engageant les commissions à accorder les demandes d'aides financières sous forme de prêts prioritairement pour tendre à une répartition plus équilibrée de prêts et subventions.

> 578 ménages (sur 776) ont obtenu une aide au titre des frais d'accès à un logement locatif (d) pour un montant de 217 377 € dont 58 % sous forme de subvention.

> 586 ménages (sur 854) ont obtenu une aide au titre du maintien dans les lieux (e) pour un montant de 132 689 € dont 78 % sous forme de subvention.

> Les aides a, b, d et f font l'objet de règlements directs aux opérateurs Asll, aux associations et distributeurs d'eau, énergie et téléphone par le gestionnaire financier du Fsl sur justificatifs des services du Conseil général.

<sup>1</sup>Sisic : service de l'action sociale individuelle et collective.

## Les commissions d'examen des impayés de loyer

**Commission interne** : suite aux signalements réalisés par les bailleurs, une commission interne de la Caf examine les dossiers afin de proposer une mise à disposition des assistantes sociales.

- > 128 déclarations d'impayés de loyer retenues sur 193.
- > 85 dossiers orientés vers une assistante sociale.

**Commission départementale des aides publiques au logement (Cdapl)** : la Caf du Sud-Finistère siège à la Cdapl avec le Conseil général, la Caf du Nord-Finistère, un représentant des usagers et un représentant du bailleur public ayant des impayés de loyers. Cette commission a pour rôle de faciliter le travail de l'ensemble des partenaires afin d'aboutir, pour les situations d'impayés de loyers les plus complexes, à des solutions permettant d'éviter la saisine du juge et l'expulsion. Elle est compétente pour l'ensemble des impayés locatifs. Dès janvier 2011, les Cdapl seront remplacées par les Ccapex.

- > 854 dossiers étudiés.

## La participation aux commissions sociales Habitat 29

Ces commissions visent le maintien dans leur logement des familles endettées et/ou en risque d'expulsion en réceptionnant les listes des locataires en retard de loyer, en étudiant les droits Caf au regard de leur situation, en participant à la commission sociale où une étude du droit est effectuée en fonction des éléments communiqués lors de la séance avec le souci constant de l'intérêt de la famille et en révisant les droits à la Caf en collaboration avec le technicien-conseil.

- > Participation de la conseillère technique "accès aux droits" à 5 commissions (à Carhaix, Concarneau, Quimperlé).
- > 93 dossiers examinés.

## Les Foyers jeunes travailleurs (Fjt)

La Caf participe au financement des Fjt qui s'adressent principalement aux jeunes en voie d'insertion sociale et professionnelle âgés de 16 à 25 ans. L'intervention de la Caf est axée sur le soutien aux personnels socio-éducatifs qualifiés. Les modalités de financement antérieurement basées sur le nombre de lits agréés sont désormais calculées sur les salaires des professionnels directement impliqués dans la mise en œuvre du projet socio-éducatif. L'enveloppe "prestation de service ordinaire" allouée par la Cnaf est limitative et tient compte du recensement qu'elle effectue auprès des Caf.

- > Financement de 3 Fjt proposant des hébergements sur 7 sites, pour un montant de 214 000 €.

## L'animation de la vie sociale

La Caf soutient financièrement les 16 centres sociaux du Sud-Finistère. Dans ces équipements, chacun, quel que soit son âge et sa situation, peut accéder à une offre de service allant d'un simple accueil à la réalisation de projets collectifs. Les familles peuvent y trouver différents services

pour faciliter la garde des enfants et proposer des activités périscolaires et de loisirs, l'accompagnement à la scolarité, des échanges entre parents ou encore des rencontres et activités favorisant la convivialité entre toutes les générations résidant sur le quartier. 14 centres sociaux proposaient en 2010, une animation collective "familles".

- > Financement des centres sociaux pour un montant de 1 042 000 €, regroupant les prestations de service animation globale et animation collective familles.
- > Prestation de service de 25 000 € versée à 2 structures bénéficiant d'un agrément animation locale.



FOCUS

**Chantal Le Pape, responsable des services contentieux, maîtrise des risques, contrôle des allocataires et lutte contre la fraude**

## Création de la Ccapex et transfert des compétences de la Cdapl aux Caf

*"Ce sont deux changements induits par la loi Molle de 2009. La Ccapex\* a désormais compétence pour définir et piloter une politique de prévention des expulsions locatives. C'est une instance de dernier recours pour éviter l'expulsion du logement.*

*A la création de la Ccapex, la loi prévoyait également le transfert de compétence de la Cdapl\* vers les Caf. Une convention de 1996 donnait déjà délégation à la Caf pour traiter les contestations de droit Apl et les demandes de remise de dette. La charge de travail supplémentaire réside en la prise en charge du traitement d'un signalement d'impayé, soit 200 dossiers par mois dans le Finistère. Pour suivre ce transfert de compétence, la Caf du Sud-Finistère a été désignée référent pour les deux Caf. Le fonctionnement sous forme de commissions sera maintenu jusqu'en avril 2011. Par la suite, des travailleurs sociaux de la Caf interviendront dès le signalement de l'impayé pour prendre en compte la situation sociale de l'allocataire et proposer la mise en place soit d'un plan d'apurement, soit la saisie du Fsl. Les cas "complexes" qui ne pourront être résolus ni par l'un, ni par l'autre, seront soumis à la Ccapex."*

*\*Ccapex : Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives.  
Cdapl : Commission départementale des aides publiques au logement.*

# Favoriser l'autonomie, l'insertion sociale et le retour à l'emploi des personnes et des familles

**Soutenir les personnes handicapées, aider les familles confrontées à des événements fragilisant la vie familiale, accompagner le parcours d'insertion sociale pour faciliter le retour ou le maintien dans l'emploi des personnes**

**en situation de précarité... telles sont les composantes de cette mission qui se traduit par le versement de prestations légales et un accompagnement humain et solidaire de nos techniciens-conseil et travailleurs sociaux.**

## Le versement de prestations légales

	Bénéficiaires fin 2010	Montants en €
Revenu de solidarité active	7 664	32 625 403
Revenu minimum d'activité	0	52 256
Allocation adulte handicapé	6 630	39 253 562
dont compléments Aah	887	
Contrat avenir	0	705 859
<b>Total</b>	<b>14 294</b>	<b>72 637 080</b>

**Revenu de solidarité active** : avec 7 664 bénéficiaires fin 2010, le Rsa enregistre une progression de 5,8%. Signe d'une précarisation de l'emploi, la part du Rsa activité augmente de 12,6% en un an, contre 2,6% pour le Rsa socle.

**Allocation adulte handicapé** : le nombre de bénéficiaires augmente de 4,6% en lien avec le plan de revalorisation de la prestation. Le nombre d'allocataires avec Aah à taux réduit progresse de 13,8% en 2010.

## Le Rsa et le Rsa jeunes

Instauré par la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008, le dispositif du Rsa mis en place en juin 2009 s'est construit comme un véritable projet de caisse qui a mobilisé tous les services et acteurs de l'organisme, renforçant plus particulièrement les complémentarités entre les services prestations et action sociale. En 2010, le dispositif est complété par la mise en place du Rsa jeunes. Il s'agit d'une nouvelle condition d'accès au Rsa qui vise à le rendre plus accessible aux moins de 25 ans. Les objectifs restent les mêmes, à savoir, favoriser le retour vers l'emploi et lutter contre la précarité.

- > 25 987 visites dans les accueils liées au Rsa.
- > 5 984 demandes reçues et 1 845 instructions réalisées.
- > 26 bénéficiaires du Rsa jeunes.

## Un accompagnement social

Les assistantes sociales de la Caf se mettent à disposition des allocataires, avec enfant(s) à charge, en situation de rupture familiale (séparation, divorce, veuvage). Cela se traduit par l'envoi d'un courrier suite à la déclaration de changement de situation adressée par les allocataires aux services administratifs. Les familles monoparentales bénéficiaires du Rsa sont de fait concernées par cette offre de service. Au cours du ou des entretiens, divers points sont abordés :

- une informations sur les droits Caf, notamment toutes les incidences liées à l'obligation alimentaire,
- l'accès aux droits avec des orientations vers d'autres organismes,
- les conséquences de la séparation pour l'enfant et pour l'autre parent.

> 628 bénéficiaires du Rsa, dont 356 bénéficiaires de Rsa socle, reçus par les assistantes sociales.

## Mise en place de la réforme de l'Aah

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les règles de calcul de l'allocation aux adultes handicapés seront modifiées pour les bénéficiaires de l'Aah qui exercent une activité professionnelle salariée en milieu ordinaire ou une activité de travailleur indépendant.

Cette réforme qui introduit ainsi la notion de trimestrialisation des revenus a souligné la nécessité d'un accompa-

gnement spécifique et la mise en place de séances d'information auprès de 44 professionnels, représentants de 19 associations, MdpH ou Esat, partenaires relais dans le domaine du handicap.

> 5743 allocataires bénéficiaires de l'Aah en 2010 contre 4664 en 2008, soit plus d'un millier de bénéficiaires supplémentaires.



FOCUS

Dominique Lesven, coordinatrice  
de la maîtrise des risques et des procédures

### Le Rsa, un an après

*"En juin 2010, la Caf a réalisé un premier bilan sur le Rsa pour observer son évolution. Le premier constat repose sur la différence entre les 15 731 bénéficiaires annoncés avant la mise en place de la prestation et les 10 555 bénéficiaires effectifs en juin 2010. Cette différence porte essentiellement sur le Rsa activité car, en juin 2010, seuls 37% des bénéficiaires annoncés avaient fait valoir leurs droits. Plusieurs "freins" à l'entrée dans la prestation ont été identifiés localement, notamment via les retours des travailleurs sociaux, et confirmés par une enquête nationale disponible sur le site du Ministère.*

*Tout d'abord, une méconnaissance générale du dispositif par des personnes aux revenus faibles qui ne pensent pas pouvoir bénéficier du Rsa ; méconnaissance également du dispositif d'accompagnement à l'emploi lié au versement de l'allocation et des interlocuteurs auxquels s'adresser. Ensuite, des démarches relativement lourdes pour un complément qui peut être modeste dans le cadre du Rsa activité : contact avec la Caf, dossier à compléter, instruction du dossier, déclarations trimestrielles... Enfin, un frein psychologique car le Rsa porte encore l'image du Rmi, versé à des personnes en situation d'exclusion auxquelles des travailleurs ne veulent pas être identifiés."*



FOCUS

Annie Le Damany, responsable du service  
d'intervention sociale individuelle et collective

### Une prestation complexe et rigide

*"Le Sisic de la Caf réalise un accompagnement auprès des familles monoparentales. Cet appui est intégré à l'accompagnement social que la Caf réalise de manière générale, mais il prend un caractère spécifique avec le Rsa, parce que c'est une prestation complexe et rigide.*

*Aujourd'hui, les six assistantes sociales du service insistent sur les obligations alimentaires de l'ex-conjoint ou conjointe. Des sanctions sont appliquées de manière stricte si les parents isolés ne font pas valoir leurs droits, sanctions qui se traduisent par une diminution du Rsa. Les mêmes mesures existaient avec l'allocation de parent isolé mais elles n'étaient pas appliquées de manière aussi drastique. La difficulté, c'est que nous sommes très exigeants en terme de législation à un moment où les personnes viennent de se séparer et ne sont pas toujours en capacité de faire toutes ces démarches. D'un point de vue humain, ce n'est pas évident.*

*De manière générale, le Rsa impose beaucoup de rigueur dans la complétude du dossier. Certains allocataires se trouvent, de ce fait, en difficulté et font appel aux travailleurs sociaux. Par ailleurs, le montant fluctuant du Rsa activité ne facilite pas la gestion au quotidien."*

# Le conseil d'administration

L'actuel conseil d'administration a été mis en place le 19 octobre 2006. Le rôle du Conseil d'administration est d'élire son président et ses vice-présidents, établir les statuts et le règlement intérieur de l'organisme, voter les budgets, contrôler l'application de la législation et

des réglementations par le personnel de direction, définir les orientations de l'action sociale de l'organisme, déléguer au directeur et à des commissions une partie de ses attributions.

## La composition

Présidente	Françoise Fromageau
Première vice-présidente	Martine Stéphan
Deuxième vice-président	André Riou
Troisième vice-président	Claude Rousseau



Titulaires	Suppléants
<b>Représentants des salariés</b>	
Rannou Jacques, Cgt	Boulas Séverine, Cgt
Rousseau Maryse, Cgt	Thomas Brigitte, Cgt
Bournigault Bruno, Cfdt	Guillart Jean-Luc, Cfdt
Le Lay Lisette, Cfdt	
Allard Pascal, Fo	Lennon Marie, Fo
Caugant Jean-Pierre, Fo	Thébault Chantal, Fo
Rousseau Claude, Cgc	Le Page Bernadette, Cgc
Stephan Martine, Cftc	Maguer Stéphane, Cftc
<b>Représentants des employeurs</b>	
Le Grand Hervé, Cgpme	
Morvan Jean-Louis, Upa	Pierre Daniel, Upa
<b>Représentants des travailleurs indépendants</b>	
Riou André, Upa Ti	Stephan Joseph, Upa Ti
Tanguy Rémy, Cgpme Ti	Drenou Gérard, Cgpme Ti
<b>Représentants des associations familiales (Udaf)</b>	
Besnard Marie-Agnès	Acis Françoise
Fromageau Françoise	Griffon Anne-Marie
Garo Mylène	Jacquemoud Pascale
Hourmant Nadine	Sorin Brigitte
<b>Personnes qualifiées</b>	
Catanzano Odette	
Fouré Kathie	
Le Bris Charles	
Le Nerrant Yves	
<b>Représentants du personnel</b>	
Cathou Didier, Cgt	Thiré Ghislaine, Cgt
Kerourédan Armelle, Cgt	Le Guen Gisèle, Cfdt
Ascoët Andrée, Cfdt	

## Le rôle et la composition des commissions

**La commission d'administration générale et budgétaire** examine les projets de budgets de gestion administrative et d'action sociale et émet un avis à destination des membres du conseil d'administration. Elle examine également les questions d'ordre budgétaire (indus, ratios de gestion, etc.).

**Président :** M. Rousseau.

**Titulaires :** Mmes Fromageau, Rousseau, Stéphan ; MM. Bournigault, Caugant, Le Nerrant, Riou.

**Suppléants :** Mmes Fouré, Le Lay, Sorin, Le Page ; MM. Allard, Maguer, Morvan, Rannou.

**La commission d'agrément et d'habilitation** examine les projets des centres sociaux, d'animation locale, des relais assistantes maternelles, des foyers de jeunes travailleurs et des lieux d'accueil parents-enfants.

**Présidente :** Mme Stéphan. **Titulaires :** Mmes Catanzano, Fouré, Fromageau, Hourmant ; MM. Caugant, Guillart, Morvan, Rannou, Riou, Rousseau. **Suppléants :** Mmes Catanzano, Griffon, Jacquemoud, Le Page, Rousseau ; MM. Allard, Bournigault, Le Bris, Le Nerrant, Maguer, Pierre, Stéphan.

**La commission sociale** examine l'orientation et la politique d'action sociale de l'organisme à travers le schéma directeur d'action sociale, l'application de cette politique (réglementation d'action sociale), les aides financières aux œuvres privées. Elle formule un avis sur l'ensemble des dossiers examinés par la commission d'agrément et d'habilitation et la commission sociale à destination des membres du conseil d'administration.

**Présidence et composition :** idem commission d'agrément et d'habilitation ci-dessus.

**La commission de secours et des cas particuliers** attribue les prêts d'honneur et les secours.

**Présidente :** Mme Rousseau. **Titulaires :** Mmes Acis, Besnard, Catanzano, Fouré, Garo, Hourmant, Jacquemoud, Le Lay, Le Page, Stéphan ; MM. Allard, Le Nerrant, Morvan, Pierre, Stéphan. **Suppléants :** Mmes Boulas, Sorin, Thébault ; MM. Bournigault, Guillart, Le Bris, Maguer, Riou, Rousseau.

**La commission des marchés** examine les appels d'offres, les procédures négociées et les procédures de dialogue compétitif. Elle attribue le marché et autorise la passation d'avenants dès lors qu'ils entraînent une augmentation globale du marché de plus de 5%. Pour les seuls marchés par appels d'offres, elle arrête la liste des candidats dans le cadre d'un appel d'offres restreint, elle ouvre les plis relatifs aux offres et élimine les candidatures non recevables ainsi que les offres non conformes à l'objet du marché.

**Président :** M. Rannou. **Titulaires :** Mmes Fouré, Garo, Le Page ; MM. Caugant, Le Nerrant, Morvan, Riou, Stéphan. **Suppléants :** Mmes Besnard, Boulas, Catanzano, Stéphan ; MM. Le Bris, Pierre, Rousseau.

**La commission de concertation Nord-Sud** valide ou formule un avis sur les projets de conventions avec les partenaires et les tiers entrant dans le champ de compétence, vote les subventions ou prêts aux organismes extérieurs à compétence départementale, arrête les barèmes communs avec les gestionnaires de services d'aides à domicile, met en œuvre toute action permettant d'harmoniser les modalités d'interventions au titre de l'action sociale ou des prestations dès lors qu'elle met en jeu des relations avec un partenaire commun ou répond à un objectif d'intérêt général.

**Caf Sud - Présidente :** Mme Fromageau.

**Titulaires :** Mmes Catanzano, Fouré, Hourmant ; MM. Caugant, Guillart, Morvan, Rannou, Riou, Rousseau, Stéphan. **Suppléants :** Mmes Griffon, Jacquemoud, Le Page, Rousseau ; MM. Allard, Bournigault, Le Bris, Le Nerrant, Maguer, Pierre, Stéphan.

**Caf Nord - Présidente :** Mme Jestin.

**Titulaires :** Mmes Kerhaignon, Laot, Le Tirant, Le Yondre, Storck ; MM. Abalain, Cocquebert, Colin, De Beaufort, Jézéquel. **Suppléants :** Mmes Bodilis, Boucher, Le Borgne, Le Gall, Née ; MM. Auvet, Herry, Le Borgne, Maguet, Mailloux.

**La commission de présentation des comptes** émet un avis sur l'approbation des comptes de la caisse à destination des membres du conseil d'administration.

**Président :** M. Bournigault. **Titulaires :** Mmes Fromageau, Rousseau, Sorin ; MM. Caugant, Le Bris, Morvan, Riou, Stéphan. **Suppléants :** Mmes Acis, Jacquemoud, Le Page ; MM. Le Nerrant, Maguer, Pierre, Rannou.

**La commission de recours amiable** examine les réclamations formulées par les allocataires contre les décisions de la Caf, relatives à l'application de la législation sur les prestations familiales, les remises de dettes, les admissions en non-valeur selon la règle de l'unanimité.

**Le président est désigné à chaque commission.**

**Titulaires :** Mme Stéphan ; MM. Caugant, Pierre, Stéphan. **Suppléants :** MM. Guillart, Morvan, Rannou, Riou.

## Les principales décisions du conseil d'administration en 2010

---

Examen du rapport d'activité 2009.

---

Examen du projet de budget prévisionnel de gestion administrative 2011.

---

Examen du projet de budget prévisionnel d'action sociale 2011.

---

Examen du budget rectificatif n° 1-2010 de gestion administrative.

---

Examen du budget rectificatif n° 1-2010 d'action sociale.

---

Prolongation de l'intérim de l'agent-comptable.

---

Nomination de Agnès Aguado au poste d'agent-comptable de la Caf du Sud-Finistère dans le cadre du décret n° 2010-1059 du 6 septembre 2010.

---

Agrément du fondé de pouvoir.

---

Vote du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2009-2011 et délégation à la présidente pour signature.

---

Installation sur désignation de la confédération générale des petites et moyennes entreprises en tant que représentants des travailleurs indépendants de Rémy Tanguy en qualité de titulaire et de Gérard Drénou en qualité de suppléant.

---

Désignation de Jacques Rannou en qualité de suppléant au sein de la CSCP en remplacement de Séverine Boulas.

---

Renouvellement des membres de la commission de recours amiable et de ses délégations.

---

Négociation des avenants aux protocoles d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail et l'application de l'horaire variable : mandat au directeur.

---

Adhésion aux conventions constitutives de groupement de commandes concernant les marchés : fourniture, installation et maintenance d'un système de gestion des horaires et d'accès aux locaux ; achat de papier pour copieur et reprographie ; services de téléphonie.

---

Validation des avis émis par la commission de présentation des comptes et présentation du rapport de validation des comptes.

---

Examen d'une annulation d'autorisation de programme.

---

Validation des avis émis par la commission sociale.

---

Examen d'une demande de subvention à compétence départementale de l'association "Restaurant et Relais du Cœur".

---

Modification des statuts de la Fédération bretonne des Caf.

---

Demande d'autorisation du conseil d'administration pour engager auprès des partenaires (ville, association) les négociations afin de procéder à la vente de l'immeuble Caf hébergeant les activités du centre social des Abeilles.

---

Information sur les premières conclusions du rapport de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale pour 2010 : chapitre sur le fonctionnement des commissions de recours amiable et proposition de réponse.

---

Examen d'une motion en faveur du maintien de dérogations à l'article R 532-8 du code de la Sécurité sociale pour les situations sociales particulières.

---
































Examen d'une motion concernant la mise en œuvre du décret relatif aux établissements et services d'accueil d'enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique.

---

# Les ressources internes

## L'organigramme

Fin 2010, la Caf du Sud-Finistère comptait 232 salariés dont 2 salariés en contrat de professionnalisation.

	<b>Directeur</b>		
	Robert Ligier	Assistante chargée des relations avec le conseil d'administration	1 
	<b>Agent-comptable</b>		
	Agnès Aguado	Service financier	5 
		Vérification	5 
		Créances	2 
		Service agence-comptable	2 
		Cellule appui intervention	2 
	<b>Directeur-adjoint action sociale</b>		
	Dominique Le Vouédec	Statistiques, évaluations, études, contrôle	4 
		Accès aux droits et accompagnement social	23 
		Développement des services de proximité	22 
		Centres sociaux	7 
		Halte-garderie	6 
		Personnels mis à disposition	31 
	<b>Sous-directrice des ressources</b>		
	Céline Poulain	Ressources humaines, formation	5 
		Budget, contrôle de gestion	2 
		Administration générale	14 
		Gestion des flux	8 
	<b>Responsable des services de production</b>		
	Stéphanie Abgrall	Prestations	67 
		Informatique	5 
	<b>Responsable des politiques départementales et de la communication</b>		
	Guy Le Borgne	Communication	3 
		Politiques départementales	1 
	<b>Attachée de direction</b>		
	Chantal Le Pape	Contentieux	6 
		Contrôle allocataires	3 
		Coordination maîtrise des risques	1 
	<b>Attaché de direction</b>		
	Xavier Le Lay	Dossiers stratégiques et organisationnels (départementalisation, Cpog...).	

## Les ressources humaines

**2010 a été la première année complète de mise en œuvre du schéma directeur des ressources humaines réalisé pour la période 2009-2012. Ce schéma, qui définit les orientations stratégiques en matière de ressources humaines, s'appuie notamment sur les axes suivants :**

### Le recrutement

En 2010, malgré le contexte de crise économique, la Caf du Sud-Finistère a recruté 10 personnes en recherche d'emploi dont 3 dans le cadre de contrats aidés (contrats de professionnalisation et contrat d'insertion).

La politique de recrutement de l'organisme a également permis de favoriser l'évolution fonctionnelle en interne de 5 salariés qui, dans le cadre d'appels de candidature, ont changé d'emploi au sein de l'organisme en 2010.

### Une politique salariale dynamique

Près de 70 % des salariés de l'organisme ont bénéficié d'un avantage salarial en 2010 et le taux de GVT<sup>1</sup> était proche de 2 %. Depuis plusieurs années, une attention particulière est portée aux salaires les plus modestes. En effet, la Caf du Sud-Finistère a fait le choix d'aller au-delà des avantages minimaux conventionnels accordés aux plus bas salaires dans le cadre du développement professionnel. De plus, la Caf du Sud-Finistère saisit toute opportunité pour proposer aux salariés à temps partiel qui le souhaitent d'augmenter leur temps de travail.

<sup>1</sup>GVT : glissement vieillesse technicité. Taux d'évolution de l'enveloppe de points nécessaire à la prise en compte du paiement des mesures salariales (liées à l'ancienneté par les points d'expérience, liées au développement professionnel par les points de compétence et liées à des parcours professionnels par les promotions).



### Le développement des compétences

175 salariés ont bénéficié d'une formation professionnelle sur une durée de 923 jours, dont 393 jours réalisés en interne et 530 jours réalisés par un prestataire externe. La durée moyenne des actions de formation dispensées correspond à 5,28 jours par stagiaire. Les dépenses de formation représentent 4,57 % de la masse salariale, soit -1,07 point par rapport à 2009.

Cette légère baisse est due à la mise en place du Rsa courant 2009. Dans ce cadre, l'effort de formation avait dû être augmenté de 212,5 jours pour permettre à l'organisme de répondre aux contraintes d'adaptation portées par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

### Une gestion durable des ressources humaines

Dans le cadre du maintien dans l'emploi des seniors, des entretiens de seconde partie de carrière ont été proposés aux salariés âgés de 45 ans. Ces entretiens permettent aux salariés concernés de réaliser avec le service des ressources humaines un bilan de leur situation professionnelle, d'évoquer leur projet professionnel, leurs perspectives d'évolution, leurs souhaits de formation et leurs objectifs de professionnalisation.

Par ailleurs, pour la deuxième année consécutive, la Caf du Sud-Finistère a respecté l'ensemble des obligations légales en matière d'emploi des personnes handicapées et n'a pas eu à payer de contribution à l'Agefiph.

## PERSPECTIVES

- Poursuite d'une politique salariale dynamique, avec une attention particulière portée aux salaires les plus modestes de la classification nationale des emplois.
- Poursuite des travaux dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.
- Poursuite de la politique en faveur du maintien dans l'emploi des seniors.
- Dans la perspective de la départementalisation, accompagnement de l'encadrement et des salariés dont l'emploi est susceptible d'évoluer.

## L'administration générale

**L'année 2010 a été marquée par une forte sollicitation de la gestion des flux, la livraison du nouveau bâtiment au siège de la Caf et la mise en œuvre de la dimension nationale et inter-branches de la fonction achat à travers le plan national d'assurances.**

### La gestion des flux fortement sollicitée

#### Le traitement des NIR

Dans le cadre de son travail d'identification et d'immatriculation des allocataires, le service gestion des flux procède à l'enregistrement des NIR (numéros de Sécurité sociale), identifiant des bénéficiaires de prestations. Les NIR doivent être certifiés et ceux qui ne le sont pas font l'objet d'un travail de traitement de l'état-civil pour aboutir à une certification. Afin de répondre aux exigences de maîtrise des risques et de lutte contre la fraude, l'enregistrement des NIR est considéré depuis 2010 comme une donnée entrante, ciblée par les objectifs de la maîtrise des risques. Au 31 décembre 2010, la Caf du Sud-Finistère atteignait un taux de certification de 99,4 % des NIR.

#### Le passage à Tiersi

Les Caf sont en lien avec des personnes physiques ou morales appelées " tiers " au travers de relations contractuelles, de mouvements financiers, ou de gestions de prestations diverses. Depuis le mois de mars 2010, ces tiers sont gérés par l'appliquatif informatique Tiersi. Celui-ci a vocation à remplacer et fusionner les applicatifs de création et de gestion de tiers pré-existants au sein des Caf. Tenant compte des compétences acquises en matière de gestion des tiers de l'appliquatif Cristal et de l'impératif de centralisation du traitement des tiers au sein de l'organisme, le service gestion des flux a été sollicité pour prendre en charge la gestion de ce nouvel applicatif.

#### La numérisation des conventions APL

Compte-tenu du principe de centralisation de la gestion des conventions APL au sein du service gestion des flux, l'ensemble de l'équipe a bénéficié d'une formation pratique sur la numérisation et le vidéo-codage des conventions APL dans le nouvel applicatif s@fir. Le principe de numérisation du stock étant considéré comme un pré-requis indispensable, l'équipe gestion des flux a démarré la numérisation du stock de l'ensemble de conventions stockées jusqu'à présent sous forme papier.



### L'avancement du projet immobilier

Le projet immobilier est entré dans une nouvelle phase avec la livraison fin octobre 2010 du bâtiment extension d'une superficie de 750 m<sup>2</sup> et de 450 m<sup>2</sup> de bureaux dans les locaux existants. Les opérations de réhabilitation des bâtiments existants, avec en particulier la mise en place de nouvelles façades, prennent en compte toutes les exigences en matière environnementale et prévoient tout particulièrement de diminuer nos besoins en énergie.

Le programme immobilier en cours verra également aboutir la réfection du parking sud, dans une démarche écoresponsable en diminuant les impacts sur l'environnement. A titre d'exemple, les eaux de pluie seront collectées dans des cuves enterrées et seront utilisées pour la station de lavage des véhicules de service. Le coût du projet s'élève à 656 000 €.

### Plan national d'assurances inter-branches

L'article 23 de la convention d'objectif et de gestion prévoit de développer la mutualisation de fonctions ou activités, dont les achats. Ainsi pour certains types d'achats, la dimension nationale et inter-branche est privilégiée lorsqu'elle est plus efficiente en terme d'économie, de sécurisation de qualité de service. C'est dans ce cadre que la Caf du Sud-Finistère a adhéré, comme l'ensemble des organismes, à un plan national d'assurances inter-branches concernant les risques "dommages aux biens" et "responsabilité civile".

Dans la continuité de sa politique d'achat, la Caf a adhéré à différents groupements de commande sur le plan régional :

- marché de fourniture de papier,
- marché de téléphonie fixe et abonnement,
- marché de téléphonie mobile,
- marchés concernant les diagnostics énergétiques et accessibilité des bâtiments.

### PERSPECTIVES

- Finalisation du projet immobilier, dont l'aménagement du parking sud.
- Montée en charge des données immobilières dans le logiciel de gestion du patrimoine Rapsodie.
- Réalisation des diagnostics accessibilité et énergétique sur le patrimoine immobilier.
- Finalisation de l'organisation de la branche administration générale de la Caf départementale.

Rénovation et extension  
du siège de la Caf à Quimper.

## L'informatique

**En 2010, le système d'information a évolué principalement sur l'infrastructure de communication, avec de nouveaux outils, et sur la préparation de la départementalisation.**

Une évolution importante a été réalisée sur le réseau informatique grâce au nouvel appel d'offre WAN3 (interconnexion réseau entre les différents sites de la Caf du Sud-Finistère).

De nouvelles possibilités techniques ont été offertes au service, notamment :

- une augmentation du débit, de 2 à 3 fois supérieur, entre les différentes antennes de la Caf du Sud-Finistère et le siège ;
- une gestion de la qualité de service sur le réseau, permettant la mise en place d'un système de visioconférence et une confirmation des options techniques pour la mise en œuvre de la téléphonie sous IP au niveau national (la Caf du Sud-Finistère étant déjà dans ce schéma depuis 2008).

### Les évolutions des outils

- Deux nouvelles bornes interactives installées à Briec et à Douarnenez viennent compléter le parc mis à disposition.
- Un outil de gestion dématérialisée des produits (paies, notification allocataire, liste...) dénommé "Cold" a été généralisé pour les produits de gestion des ressources humaines. D'autres secteurs comme les prestations sont depuis utilisateurs de l'outil.
- Pour gérer les conventions Apl, le service informatique a déployé une gestion électronique de document avec le logiciel s@fir. Le secteur des ressources humaines devrait prochainement utiliser cet outil pour les dossiers des salariés de la Caf.

Cette année a été une phase préparatoire à la départementalisation des Caf du Finistère sur le plan de la future organisation du service informatique et la mise en œuvre d'outils d'harmonisation entre les deux Caf :

- déploiement en commun du portail intranet institutionnel (P21) avec une harmonisation de l'organisation des bases. Cet outil va permettre de créer un nouvel intranet départemental en 2011 ;
- mise en œuvre de la " téléportation " du serveur de base de données vers le centre régional du Certi pour une future fusion des bases en 2011.

### PERSPECTIVES

- Extension de l'utilisation du logiciel s@fir sur de nouveaux domaines.
- Implantation de nouvelles bornes interactives sur le territoire du Sud-Finistère.
- Refonte des serveurs et des PC pour une harmonisation des logiciels sur l'ensemble des sites du Nord et Sud-Finistère.



La visioconférence développée par la Caf du Sud-Finistère est un moyen simple et efficace de mettre en relation visuelle et sonore deux ou plusieurs interlocuteurs éloignés. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche environnementale.



Deux bornes interactives ont été installées à Douarnenez et à Briec, portant leur nombre à sept dans le Sud-Finistère.

## La communication

**La communication contribue à faire connaître la politique de l'organisme ainsi que son actualité et ses services, dans une relation synergique entre les salariés, les allocataires, les partenaires et les médias.**

En 2010, l'activité du service communication s'est caractérisée par :

- la gestion et la conception de publications print et web : site intranet, journal de la départementalisation commun aux Caf de Quimper et Brest "Cap sur la Caf 29", journaux trimestriels "Dialogues" pour les allocataires et les partenaires ;
- l'adaptation et le relais des campagnes nationales de communication : versement de l'aide au logement étudiant ou de l'allocation de rentrée scolaire ; aides pour les assistantes maternelles ; passage au 0810 25 29 30... ;
- la promotion d'événements tels que les Semaines de la petite enfance, la conférence sur la nutrition du professeur Joyeux ou les avant-premières du film Bébés ;
- la réalisation d'un trombinoscope des salariés dans le cadre de la départementalisation ;
- l'information des médias locaux sur des thèmes à faire connaître auprès des Sud-Finistériens : campagnes nationales, poids économique de la Caf, créations de nouveaux services, prime de Noël Rsa... ;

- l'organisation de conférences internes sur des thématiques socio-culturelles : La famille aujourd'hui, Comprendre les comportements de consommation, Identité et démocratie, La crise du lien social...

### PERSPECTIVES

De nombreux temps forts de communication sont déjà prévus en 2011 avec notamment :

- l'accompagnement de la départementalisation des Caf du Finistère ;
- le lancement du nouveau site des allocations familiales caf.fr ;
- une campagne de lutte contre la fraude ;
- la restitution de la troisième enquête de satisfaction menée auprès des allocataires.

### Deux temps forts de communication

**La conférence sur "l'alimentation de l'enfant et de la famille"**, organisée en février, en partenariat avec l'Udaf du Finistère. Henri Joyeux, professeur de cancérologie et de chirurgie digestive à la faculté de médecine de Montpellier et président de "Familles de France", a attiré plus de 350 personnes à salle du Chapeau Rouge de Quimper. Pour Guy Le Borgne, responsable communication de la Caf, "ce projet commun répond à des attentes exprimées par des familles et des professionnels de la petite enfance. Il s'agissait d'attirer l'attention de ces publics sur l'importance d'une bonne alimentation, à partir d'une expression de qualité".



**Les deux avant-premières du film "Bébés"** projetées au cinéma Le Bretagne de Quimper, début juin. 530 spectateurs ont répondu à l'invitation de la Caf, parmi lesquels, des allocataires jeunes parents ou en attente d'un heureux événement, des professionnels de la petite enfance, des élus locaux, ainsi que des salariés et administrateurs de la Caf. Durant son discours d'accueil, Françoise Fromageau, présidente du conseil d'administration de la Caf, a rappelé que "la Caf s'est retrouvée dans beaucoup de valeurs du film, des valeurs qu'elle partage avec ses allocataires. Ce sont des valeurs humaines et sociales liées à l'attachement à la famille, à l'accompagnement de celle-ci, à l'importance accordée à l'enfant en bas âge et à son soutien".

ENTRÉE 1 PERSONNE

ALLOCATIONS FAMILIALES  
Caf du Sud-Finistère

**Bébés**  
une idée originale de Alain Chabat  
un film réalisé par Thomas Balmès

Mercredi 9 juin | 20h30  
Cinéma Le Bretagne | Quimper

## La gestion de fonds publics

**A la Caf du Sud-Finistère, 234 professionnels sont au service de près de 60 000 allocataires avec une préoccupation commune : assurer un service de qualité. Cette qualité passe par une gestion rigoureuse des fonds publics.**

### La maîtrise des risques

#### Le contrôle des prestations

Le plan de maîtrise des risques 2010 intégrait une nouveauté importante : la création de cibles nationales de supervision pour alimenter les boucles qualité. Elles concernaient cette année les rejets de vérification comptable et les aides au logement.

La démarche est la suivante : les techniciens vérificateurs recueillent les éléments de non qualité lors du contrôle a priori et apportent, le cas échéant, des réponses circonstanciées aux erreurs relevées. Dans un second temps, l'analyse de l'ensemble des grilles de supervision permet de tirer des enseignements plus généraux en matière d'accompagnement thématique voire de formation ou d'évolution des notes de procédures locales.

Les boucles qualité représentent ainsi un enjeu de long terme. La mise en œuvre des actions de correction doit améliorer la qualité de la production, mieux couvrir en temps réel les risques et réduire le recours à des actions de contrôle et de correction a posteriori.

#### Le contrôle en action sociale

Les deux axes prioritaires définis en matière de prestations de service pour cette année concernaient :

- l'application obligatoire des procédures nationales de liquidation des aides financières collectives, afin d'homogénéiser les pratiques de liquidation et de sécuriser les données entrantes par différents points de contrôle. Trois sous-processus ont ainsi été identifiés : le traitement des prestations de service ordinaires (Pso) non limitatives, le traitement des Pso limitatives et le traitement de la prestation de service contractuelle ;
- le développement du contrôle sur place des équipements : 20 contrôles ont été réalisés dans les structures en 2010.

#### Le dispositif général des revues de la maîtrise des risques

Les revues de forme (ou revues de conformité), visant à vérifier que les sécurisations déclarées comme mises en place au sein de l'applicatif T@cite sont documentées de preuves de matérialités et compensatoires valides, ont été rendues obligatoires en 2010. 18 sécurisations devaient être évaluées au minimum sur les 85 sécurisations du référentiel des sécurisations obligatoires. En 2010, le taux de 100% des sécurisations obligatoires était atteint.

## La gestion financière et comptable

### Déploiement de E3C

L'applicatif permettant la remontée vers la Caisse nationale des travaux d'arrêté des comptes E3C a été déployé, parallèlement à l'abandon de CARAT. Les développements de E3C ont concerné le processus d'auto-contrôle des comptes, l'élimination des écritures réciproques et la génération automatique des tableaux de ventilation des charges à payer.

### Mise en œuvre du protocole SwiftNet

Il permet des échanges dématérialisés de données bancaires avec le CMB depuis novembre 2010. L'extension de l'utilisation de ce protocole avec la CDC est prévue au début 2011. La migration des échanges sur SwiftNet représente la première phase du projet de sécurisation des flux financiers, qui sera suivie par le déploiement dans le courant de l'année 2011 de l'applicatif Gsf (gestion sécurisée des flux financiers).

### Le recouvrement des créances

En 2010, 20 931 indus ont été émis pour un montant de 8 249 397 €. Le taux de recouvrement (y compris remises de dettes) est de 75,90% contre 73,83% en 2009. Le taux de recouvrement financier (retenues sur prestations, remboursement des allocataires et des tiers) est de 59,25% contre 53,66% en 2009. Cette progression s'explique par la mise en place de la fongibilité ou compensation totale inter-fonds en janvier 2010. Depuis juin 2009, il était déjà possible de récupérer des indus de prestations familiales, d'Als et d'Aah sur des prestations d'Apl. Désormais, cette récupération est également possible sur le Rsa.

Source : SID : retenues + remboursements directs + prélèvements.

## PERSPECTIVES

- Définition de l'organisation de l'agence-comptable de la Caf du Finistère.
- Déploiement de Nims au sein des services de l'agence-comptable.
- Mise en œuvre d'une démarche commune aux Caf du Finistère au titre de la maîtrise des risques à l'agence-comptable.
- Montée en charge de la base Magic départementale.
- Arrêté comptable de la Caf du Finistère au 31 décembre 2011.



## Le contentieux

**Le service contentieux de la Caf a pour principales missions de recouvrer les pensions alimentaires impayées, instruire les dossiers de recours amiable, de remise de dette et de suspicion de fraude, et d'exercer le recouvrement forcé des créances.**

### **Commission de recours amiable : un tournant dans le contrôle de légalité par la Mission nationale de contrôle**

En 2010, la commission de recours amiable (Cra) a encore eu une activité très soutenue : traitement de 665 contestations, dérogations de droit et plus de 3 000 demandes de remises. 2010 a vu un véritable tournant dans le contrôle de ses décisions. En effet, guidée par le souci de l'équité de traitement des allocataires et de l'harmonisation de l'application de la réglementation sur le territoire, l'autorité de tutelle régionale de la Mission nationale de contrôle, devant le constat des pratiques dérogatoires très supérieures en Bretagne par rapport au niveau national, a réaffirmé le rôle pré-contentieux de la Cra et l'a rappelée à une application plus rigoureuse des textes.

### **La lutte contre la fraude**

En 2010, 49 dossiers examinés ont vu 38 fois la notion de fraude retenue (Rmi et Rsa très majoritairement). 23 plaintes, 13 avertissements et 1 pénalité ont été décidés.

Une progression du nombre de signalement de suspicion est relevée mais aussi une plus grande fiabilité des dossiers grâce à la synergie des métiers impliqués et notamment les contrôleurs.

Une communication sur la fraude a été diffusée dans le journal partenaires de la Caf *Dialogues*, en octobre 2010.

Le Comité départemental anti-fraude (Codaf) a été installé en juin 2010. Il regroupe désormais les services de l'État et ceux des organismes sociaux pouvant lutter par des actions concrètes de contrôles conjoints sur des cibles partagées. Le Parquet de Quimper a validé le lancement de ce type d'opérations.

### **Le suivi des impayés de logement en Apl**

Il s'agit d'une nouvelle charge légale pour les Caf au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Elle a impliqué, fin 2010, une première phase de préparation du transfert vers la Caf du Sud-Finistère des compétences de la Commission départementale de l'Apl. Il s'agit en fonction de l'apurement de sa dette par le débiteur de lui maintenir ou non l'aide au logement. La loi prévoit que les cas complexes devront être soumis pour avis à la Ccapex (commission de coordination des actions de préventions des expulsions locatives).

### **Départementalisation**

A partir du diagnostic réalisé, 2010 a vu la poursuite des travaux de recensement et d'analyse comparée des charges et potentiels actuels des services contentieux avec leur spécificité pour préparer le futur service. Ont été abordées les contraintes (mutualisation importante à terme des fonctions) et l'incertitude de l'évolution de certaines charges (fraudes, impayés logement...). Par ailleurs, les travaux en matière d'harmonisation des paramètres des applicatifs (Coral et autres) ont largement avancé.

### **PERSPECTIVES**

- Mise en œuvre du nouveau barème de traitement des remises de dette Rsa.
- Mise en application du nouveau dispositif des pénalités administratives, notamment à l'égard des fraudeurs.
- Préparation de la départementalisation : création d'un service unique, harmonisation des pratiques et procédures, poursuite de la mise en œuvre de la réforme des "impayés logement" notamment le partenariat avec la Ccapex (définition d'une doctrine de cas complexes).



# Chiffres clés

## Évolution 2009-2010

### Prestations familiales

Nature des prestations	Nombre de bénéficiaires au 31 décembre			Répartition des dépenses en euros		
	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>58 889</b>	<b>59 047</b>	<b>0,27%</b>	<b>296 951 644</b>	<b>294 339 323</b>	<b>-0,88%</b>
<b>Naissance jeune enfant</b>						
Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) <sup>1</sup>	11 062	10 978	-0,76%	66 748 501	67 083 074	0,50%
- Paje prime naissance adoption	264	248	-6,06%	3 143 215	3 220 521	2,4%
- Paje allocation de base	9 604	9 512	-0,96%	20 777 523	20 414 283	-1,8%
- Paje complément libre choix d'activité (y compris Colca)	3 393	3 153	-7,07%	12 961 181	11 716 193	-9,6%
- Paje complément mode de garde	4 677	4 853	3,76%	29 866 582	31 732 077	6,2%
Anciennes prestations petite enfance (Aged - Afeama)	29	0		77 952	2 154	-97,24%
<b>Total</b>	<b>11 091</b>	<b>10 978</b>	<b>-1,02%</b>	<b>66 748 501</b>	<b>67 085 228</b>	<b>0,50%</b>
<b>Entretien des enfants</b>						
Allocations familiales	25 640	25 684	0,17%	62 518 114	61 388 512	-1,81%
Complément familial	4 404	4 406	0,05%	8 388 895	8 405 151	0,19%
Allocation de rentré scolaire	15 619	15 654	0,22%	7 601 904	7 647 277	0,60%
Allocation de soutien familial	3 414	3 411	-0,09%	5 425 805	5 321 159	-1,93%
Allocation d'éducation enfant handicapé	811	885	9,12%	3 365 749	3 265 281	-2,99%
Allocation journalière de présence parentale + complément	41	40	-2,44%	194 826	337 222	73,09%
<b>Total</b>	<b>49 929</b>	<b>50 080</b>	<b>0,30%</b>	<b>87 495 293</b>	<b>86 364 603</b>	<b>-1,29%</b>
<b>Logement</b>						
Aide personnalisée au logement	13 259	13 346	0,66%	30 543 178	31 520 486	3,20%
Allocation de logement familiale	6 073	6 004	-1,14%	15 545 197	15 759 945	1,38%
Allocation de logement sociale	10 495	10 242	-2,41%	20 471 654	20 259 049	-1,04%
Allocation logement temporaire				640 605	712 931	11,29%
<b>Total</b>	<b>29 827</b>	<b>29 592</b>	<b>-0,79%</b>	<b>67 200 634</b>	<b>68 252 412</b>	<b>1,57%</b>
<b>Revenu garanti et compléments<sup>2</sup></b>						
Revenu de solidarité active	7 241	7 664	5,84%	17 381 629	32 625 403	87,7%
Revenu minimum d'insertion	14	0		18 543 036	0	
Revenu minimum d'activité	19	0		65 440	52 256	-20,15%
Allocation de parent isolé	0	0		1 237 082	0	
Allocation adulte handicapé	6 339	6 630	4,59%	36 347 480	39 253 562	8,00%
dont compléments Aah	862	887	2,90%			
Contrat avenir	304	0	-100,00%	1 153 629	705 859	-38,81%
Prime retour à l'emploi				700 968	0	
<b>Total</b>	<b>13 917</b>	<b>14 294</b>	<b>2,71%</b>	<b>75 429 264</b>	<b>72 637 080</b>	<b>-3,70%</b>

### Action sociale

Ventilation fonctionnelle d'action sociale			
Accueil des Jeunes enfants de 0 à 6 ans	7 175 573	7 834 062	9,18%
Temps libre des enfants et des familles	5 613 264	5 632 414	0,34%
Animation de la vie sociale	2 044 972	2 314 862	13,20%
Accompagnement social	1 923 901	1 670 229	-13,19%
Logement habitat	716 067	903 883	26,23%
Logistique des œuvres	783 227	770 926	-1,57%
Autres actions (accompagnement fonction parentale, fonds régionaux...)	624 179	699 197	12,02%
<b>Total</b>	<b>18 881 183</b>	<b>18 825 573</b>	<b>5,00%</b>

<sup>1</sup>Un allocataire peut bénéficier d'une ou plusieurs composantes de la Paje.

<sup>2</sup>L'évolution du montant de Rsa versé n'est pas calculée en raison de la différence de période de versement entre les deux années : de juin à décembre en 2009, de janvier à décembre en 2010.

Les montants mentionnés en Rma, Api et Rmi ne concernent pas que les seuls allocataires recensés au 31/12/2009, mais également les allocataires qui bénéficiaient de ces prestations avant le passage au Rsa en juin 2009.





Caisse d'allocations familiales du Sud-Finistère  
1, avenue de Ti Douar - 29321 Quimper cedex 9  
Tél. 0810 25 29 30 - Fax 02 98 98 39 76  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)